Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250211-DB-02-25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 02.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 10
- **Votants :** 11 (1 procuration)
- **Suffrages exprimés :** 11 (11 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Damien DURANCEAU

Le onze février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

Représenté : D'HEILLY Alain représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, GARCIN Françoise, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture pour la location ponctuelle d'un camion de collecte des déchets

Dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle conteneurisation sur l'ensemble du territoire de la CCSB, la collecte des ordures ménagères en grue se développe et l'utilisation des véhicules du service peut être fragilisée sur certaines périodes.
En effet, les cadences et les charges sur le matériel augmentent, ce qui entraine une hausse des pannes des circuits hydrauliques. Les véhicules se retrouvent immobilisés d'autant plus longtemps qu'il est actuellement difficile d'obtenir les pièces de remplacement dans des délais rapides. Les pannes des véhicules sont particulièrement problématiques en période estivale, lorsque les tonnages de déchets à collecter sont plus importants. Ainsi, la continuité du service ne peut plus être assurée de manière optimale.
Afin de réduire les risques de défaut de collecte et dans l'attente de la livraison de 2 nouveaux véhicules, il est proposé de conclure un marché pour la location ponctuelle d'un camion.

Le marché serait passé sous la forme d'un accord-cadre d'une durée de 24 mois, reconductible tacitement 2 fois 12 mois avec un montant maximum de 200 000 € HT (soit 100 000 € HT pour la période initiale, puis 50 000 € HT pour chaque nouvelle période).
La consultation correspondante serait donc effectuée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :
- approuve le lancement du marché de fourniture pour la location ponctuelle d'un camion de collecte des déchets, tel que décrit ci-avant ;

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250211-DB-02-25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance,
Damien DURANCEAU

Publiée le : 13 FEV. 2025